

Avis aux Etudiants

➤ En cas d'erreur (de calcul ou de saisie de la note), les étudiants sont invités à remplir et déposer une réclamation au niveau du secrétariat du département.

Le dernier délai pour le dépôt des réclamations de la Session Rattrapage est fixé pour le Dimanche 03 Juillet 2016 à 10h00.

Passé ce délai, **AUCUNE** réclamation ne sera prise en considération.

Fait le 29/06/2016

Le Département